PRÉSENTATION

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Statut

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Dans son rapport public annuel 2013, la Cour des Comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un **organisme à la gestion économe et rigoureuse** qui est chargé, à l'échelle nationale, de la **mission d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

Organisation

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Missions principales

> Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition ;

> Participer à la réalisation de programmes de restauration ;

> Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Entre **2000** et **2017** la Fondation du Patrimoine Auvergne c'est :

> **1 544 projets** aidés

> Plus de **110 millions** d'euros de travaux soutenus

> **3 348 emplois** créés ou maintenus*

> **5,6 millions** de mécénat collecté

*(*d'après l'INSEE, 1 emploi créé ou maintenu pour 33 000 euros de travaux réalisés)*

Rejoignez-nous !

Imaginez l'église Sainte-Christine restaurée grâce à vos dons !

Remplissez le bon de souscription ou faites un don en ligne :
fondation-patrimoine.org/59363

Contacts :

MAIRIE
1 place d'Armes BP36
15102 SAINT-FLOUR cedex
Tél. : 04 71 60 61 20
Mél : mairie@saint-flour.fr

FONDATION DU PATRIMOINE
DÉLÉGATION AUVERGNE
13 rue Maréchal Foch
63000 CLERMONT FERRAND
Tél. : 04 73 30 90 01
Mél : auvergne@fondation-patrimoine.org
Site : auvergne.fondation-patrimoine.org

La Délégation Auvergne est soutenue par :

Crédits photos : Julien Au cœur pays d'Auvergne | Conception du document : Fondation du patrimoine | Impression : SARL La Dépêche d'Auvergne

FONDATION DU PATRIMOINE SAINT-FLOUR

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
fondation-patrimoine.org/59363

Restauration

de l'église Sainte-Christine de Saint-Flour

Mécénat 2018-2023

1 don =
1 déduction d'impôt

DESCRIPTION DU PROJET

Unique site labellisé Pays d'art et d'histoire dans le Cantal, la Ville de Saint-Flour perchée sur son éperon rocheux d'origine volcanique, se situe à proximité de l'A75. Sous-Préfecture du Département, la cité du Vent révèle son charme authentique à travers des paysages et des richesses patrimoniales aussi variées qu'exceptionnelles. À mi-chemin entre la ville-haute et la ville-basse, l'église Sainte-Christine est à l'image de nombreuses églises d'Auvergne de style néo-gothique, sobre et moderne à la fois.

C'est en hommage à Sainte Christine, patronne des « Faux bourgs », que l'église fut édifiée. C'était alors une simple chapellerie attachée à l'aumônerie du chapitre cathédral. Lorsque l'évêché de Saint-Flour fut créé en 1317, l'église Sainte-Christine rayonnait sur tout le territoire et fonctionnait comme une paroisse.

L'actuelle église Sainte-Christine a été construite en 1851. Elle se situe à proximité de l'ancien édifice religieux et jouxte les berges de l'Ander et le Pont Vieux, dont l'histoire est liée à la Recluserie de Saint-Flour qui fut attestée dès 1371. Sur la pile centrale du pont était construit un édifice dans lequel une personne nommée « la recluse ou le reclus » consentait à se laisser enfermer pour protéger la Ville par ses prières. En 1946, le Pont Vieux fut inscrit au titre des Monuments Historiques.

À l'intérieur, l'église Sainte-Christine est dotée de deux sacristies, d'un autel en granit du Tarn et d'une peinture du Christ en croix, œuvre d'Édouard Onslow. Durant près de 70 ans, aucuns travaux majeurs n'ont été apportés à l'édifice. La vétusté des toitures est caractérisée par des entrées d'eau et des affaissements. Les vitraux sont déformés et affaissés. Des problèmes structurels ont été identifiés au niveau de la sacristie nord et les parements extérieurs et intérieurs présentent des fissures.

Ce projet est accompagné par M. Trabon, Architecte du Patrimoine et permettra d'assurer la pérennité de cet édifice chargé d'histoire , lieu de vie, de rencontre et d'échanges.

Cette restauration s'inscrit dans une dynamisation de la ville de Saint-Flour faubourg et permettra d'accueillir à nouveau des chorales, concerts et festivals.

Montant estimé de la 1ère-tranche des travaux	855 942 € TTC

Merci pour votre soutien

BON DE SOUSCRIPTION

Coupon réponse à renvoyer à la Fondation du patrimoine Auvergne

☑ **Je fais un don de .....€ pour aider à la restauration de l'Eglise Sainte-Christine à Saint-Flour (15),** *je bénéficie d'une réduction d'impôt** pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans .*

Pour les particuliers, réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : Un don de 100€ = 34€ à votre charge ***OU*** *de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (maxi 66.666 €). Ex: un don de 100€ = 25€ à votre charge.*
Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Ex : un don de 500€ = 200€ à votre charge.

Je souhaite bénéficier d'une réduction au titre de l'impôt **:
□ sur le revenu **ou** □ sur la fortune immobilière **ou** □ sur les sociétés
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

→ **Paiement en ligne :** Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/**59363** ou flashez le QR code en page de couverture.

→ **Paiement en espèces :** nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

→ **Paiement par chèque :** merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du patrimoine – Eglise Ste Christine à Saint-Flour* ». *Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

*** Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre □***

*** Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seule la commune de Saint-Flour sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre □ En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.*